



Des acteurs responsables du développement s'expriment

Le point de vue d'un Président

La protection financière : un outil intrinsèque au développement durable ?

Risques émergents, orphelins, sur la biodiversité, de développement... Les risques environnementaux sont souvent nouveaux et difficiles à appréhender par les méthodes classiques de l'assurance. Comment les traitez-vous ?

Les risques sont sans doute nouveaux mais les mécanismes n'ont pas changé : l'assurance est possible lorsqu'il y a aléa et statistiques. On ne peut lui demander d'être une « poche profonde » couvrant des risques encore non déterminés ou dont la concrétisation est certaine.

Notre métier consiste aussi à aider nos clients à identifier leurs risques : nous sommes donc en permanence sur le front des nouveaux risques ! Toute l'histoire de l'assurance a consisté à intégrer des risques émergents : née de l'aléa maritime, elle se porte aujourd'hui sur les nanotechnologies, en étant passée par le

L'éditorial

Notre première lettre a été bien reçue, et nous avons recueilli vos réactions aux articles sur le changement climatique. Nous y reviendrons bien sûr dans l'avenir. Ce numéro est pour sa part consacré aux risques environnementaux.

Nous avons en effet choisi de donner la parole à un acteur pour qui l'environnement représente aussi un axe de développement : les entreprises s'occupent d'autant plus d'environnement qu'elles y trouvent un intérêt économique. Plus elles seront nombreuses à le faire, mieux notre Terre se portera. L'interview d'Henri de Castries est une illustration de cette dynamique.

La question ouverte en page 2 concerne d'autres risques environnementaux, ceux liés à l'introduction de nouvelles technologies. A quelle vitesse faut-il se lancer ? Avec quelles précautions ? Les entreprises responsables sont autant partagées que le reste de la société, et se posent elles aussi ces questions. Le cas des nanotechnologies est le premier sur lequel EpE ouvre le débat.

*Claire Tutenuit
Délégué Général d'EpE*

risque incendie, l'insécurité routière ou encore le sida, jugé d'abord inassurable et maintenant considéré comme un risque dit aggravé mais assurable. Une société qui se développe génère des risques nouveaux : l'assurance s'adapte et soutient ce développement par de nouveaux produits.

Quel rôle voyez-vous pour les assureurs dans la prévention du changement climatique comme dans l'atténuation de ses conséquences ?

Les assureurs jouent un rôle dans la compréhension du phénomène, en apportant des ressources de recherche : ils travaillent aussi sur les conséquences du changement climatique en étudiant les fréquences et l'intensité des catastrophes naturelles, et sur la prévention de son aggravation en aidant leurs clients à en anticiper les impacts et réduire par un comportement adapté leur contribution au phénomène. Ils aident ainsi à traiter sereinement un débat dans lequel l'excès d'émotion, ou à l'inverse, la dénégation simpliste, nuisent à la pertinence de la réflexion.

Comment pouvez-vous influencer, en tant qu'investisseur, sur l'avènement d'une économie durable du point de vue environnemental ?

C'est presque une tautologie de dire que l'investissement à long terme tel que le pratique AXA est du développement durable : il s'appuie en effet sur une analyse complète du modèle industriel des sociétés cotées et non-cotées dans lesquelles nous investissons, prenant en compte les aspects environnementaux et sociaux comme des facteurs clés de leur durabilité. Quant aux actifs immobiliers que nous gérons, nous en améliorons la performance à long-terme grâce à une charte environnementale appliquée aux réhabilitations et aux nouveaux immeubles de bureau.

L'Investissement Socialement Responsable constitue par ailleurs un indicateur avancé des comportements nouveaux : la pratique de ce « poisson pilote » va amener le marché à faire évoluer les siennes.

AXA est d'ailleurs un soutien actif d'une initiative comme le Carbon Disclosure Project qui vise à mieux informer les investisseurs des pratiques des grandes entreprises mondiales sur leur gestion des émissions de CO₂.

*Entretien avec
Henri de Castries,
Président du
Directoire d'AXA*



Le reporting des entreprises sur leurs risques environnementaux et sur leur couverture est-il suffisant ?

Comme assureur et investisseur, nous avons besoin d'une information de meilleure qualité, plus pertinente et standardisée selon les secteurs. La transparence est quant à elle une nécessité absolue, mais l'excès d'information nuit à la bonne perception des risques. Ainsi, par sa lourdeur, le Sarbanes-Oxley Act est catastrophique : il remplace une opacité par une autre opacité. « Les lois inutiles nuisent aux lois nécessaires », disait Montesquieu.

Comment l'expertise sur les risques environnementaux est-elle répartie entre assurés, assureurs et administrations ?

Nous gérons un équilibre entre les acteurs, en cherchant constamment à faire progresser les entreprises et notamment les PME dans l'appréhension de leurs risques. L'apport de l'assureur réside dans la connaissance technique et statistique du risque sur un large périmètre dépassant celui du client ; l'apport de l'administration devrait s'en rapprocher, en orientant son action plus sur la formation et la prévention que sur le contrôle. Notre objectif est de faire progresser la sécurité en identifiant précisément ses conditions et en lui donnant un prix.

Comment un dirigeant peut-il orienter l'activité de son groupe sur le développement durable ?

Cela dépend du secteur, mais tout se joue dans la fixation des objectifs et la culture de l'entreprise. Des objectifs de court terme et purement financiers pousseraient nos collaborateurs à traiter les risques par la négligence ou par des mécanismes uniquement financiers. Je m'attache donc au long terme pour leur faire partager les enjeux sociétaux et les opportunités qu'ils présentent afin d'y apporter les réponses adaptées : dans notre cas, privilégier la prévention et la recherche sur les risques émergents.

Accélérer ou ralentir l'introduction des nanotechnologies dans notre quotidien ?

Les nanotechnologies consistent à produire et utiliser des éléments à l'échelle du nanomètre -le milliardième de mètre, soit l'équivalent de ce qu'est un grain de riz pour la Terre-, une échelle où leurs propriétés physicochimiques sont très différentes de celles connues à l'échelle métrique. Elles constituent ainsi une rupture technologique majeure et amèneront des innovations spectaculaires, notamment dans les domaines de l'environnement (nanofiltration de l'eau, dépollution par nanoparticules), de l'énergie (nucléaire, pile à combustible, hydrogène), de la santé (éléments médicaux miniaturisés donc mieux tolérés par l'organisme, vectorisation possible du médicament), des matériaux (structures de nanotubes de carbone cent fois plus résistantes et six fois plus légères que l'acier), des technologies de l'information (puces miniaturisées à l'extrême), etc. Le nanomonde qui s'ouvre est riche de promesses et de marchés. Les Etats-Unis, le Japon et l'Europe ont lancé des programmes importants de développement, avec 10 milliards d'euros investis en 2005. Certaines entreprises utilisent déjà des nanotechnologies : elles sortent progressivement des laboratoires pour rentrer dans les usines et chez les consommateurs.

Mais les nanoparticules que ces produits pourraient rejeter à court ou long terme dans l'environnement ou dans le corps humain soulèvent des craintes importantes : leur taille passe-partout - aucun filtre usuel de notre corps humain : peau, foie, reins, poumons, etc., ne

saurait les arrêter - et leur forte réactivité chimique potentielle font craindre des diffusions incontrôlées et des toxicités non anticipées. Médias, associations, personnalités, les lanceurs d'alerte font leur devoir, notamment en Grande-Bretagne et aux USA. En France, le Comité de la Prévention et de la Précaution (CPP) a publié en juillet 2006 des recommandations quant au développement des nanotechnologies. Il a conclu qu'« il n'existe actuellement pas suffisamment de données ni de méthodologies adaptées pour évaluer les risques pour la santé de l'homme », et émis quatre recommandations : recensement des nanoparticules produites, renforcement de la recherche, prise de mesures de précaution, initiation d'une réflexion sociétale plus large. L'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (Afsset) a fait de même quelques jours plus tard, et recommande notamment la prise en compte de la spécificité des nanomatériaux dans l'élaboration de REACH, le développement d'outils permettant de définir la responsabilité des industriels, ainsi qu'une étude des conséquences du secret industriel sur l'évaluation du risque sanitaire et environnemental des nanomatériaux manufacturés.

Le débat ne fait donc que commencer. Vient-il trop tard ? Crèmes solaires transparentes, raquettes de tennis, additifs pour diesel, chaussettes anti-odeurs, verres de lunettes anti-rayures, peintures anti-graffitis, rouge à lèvres avec une meilleure tenue, certains de ces

produits font appel aux nanotechnologies et sont déjà largement commercialisés.

Que doivent faire les entreprises ? Quelles précautions doivent-elles prendre pour protéger leur personnel, leurs clients, leur environnement ? Comment comprendre les craintes et y répondre ?

Pour progresser sur ces questions, EpE et ses membres ont décidé de procéder ce mois-ci à une **consultation citoyenne**, en partenariat avec l'Association de Prévention de la Pollution Atmosphérique (APPA) : une quinzaine de citoyens réunis par la SOFRES écoutent des experts choisis par un Comité de pilotage multipartite (ONG, élus, scientifiques, entreprises, ministères) puis élaborent des recommandations pour accompagner le développement des nanotechnologies. Ces recommandations sont ensuite restituées et débattues par les parties prenantes du Comité de pilotage. Cette démarche contribue au débat public national demandé par le Premier Ministre lors de la Semaine du Développement durable de mai 2006.

Nous avons invité les associations de défense de l'environnement et des consommateurs à participer à cette consultation : plus la société civile sera associée en amont de l'introduction des nanotechnologies, plus elle pourra en réguler les modalités et contribuer à un développement maîtrisé.

Claire Tutenuit,
EpE

EpE et l'actualité environnementale

Changement Climatique

- EpE met en ligne sur son site le **Protocole de quantification des émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à la gestion des déchets** en version française et anglaise. Il permet de guider les collectivités et les entreprises dans la quantification, le reporting et la vérification des émissions de GES des déchets et incinérateurs.
- EpE a collaboré avec l'ATEE et le CITEPA à l'organisation du colloque « **Marché des quotas d'émission de CO₂** » qui s'est tenu le 10 octobre 2006 à Paris. La matinée a été consacrée au retour d'expérience sur le marché européen, tandis que l'après midi, présidée par Claire Tutenuit, fut l'occasion d'aborder les **possibles règles du jeu pour 2008 - 2012**.
- EpE est intervenu à l'occasion du colloque « **Marchandises en ville : comment réduire les nuisances ?** », organisé par le GART et Géco qui s'est tenu le 10 octobre à Paris, lors de l'atelier « **Le transport durable des marchandises : enjeux et fonctionnement** ». Ceci a montré l'importance que pourrait prendre le module Transport d'EpE-Ademe dans le secteur de la logistique comme outil de gestion des émissions de GES.

Biodiversité

- EpE a contribué à la parution en français de la brochure « **Biodiversité - Le Consensus Scientifique** », jointe à cette lettre, et qui est un résumé du rapport de l'Evaluation des Ecosystèmes pour le Millénaire.

Entreprises et Santé

- La séance de restitution / discussion des recommandations issues de la **Consultation Citoyenne sur les Nanotechnologies** (cf. article ci-dessus) se tiendra le **samedi 21 octobre 2006**.

Les demandes d'inscription sont à adresser à EpE (contact@epe-asso.org).

Du côté des membres

EpE accueille deux nouveaux membres :

- SIA CONSEIL
- NORAUTO

Membres d'Entreprises pour l'Environnement : AGF - AIR FRANCE - AIR LIQUIDE - ALCAN - ARCELOR - AREVA - AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE - AUTOROUTES PARIS RHIN RHONE - AXA - BASF - BMW FRANCE - BNP PARIBAS - BOLLORE - CAISSE DES DEPOTS - CEMENTS FRANÇAIS - DELOITTE - DUPONT DE NEMOURS - EDF - ERAMET - GDF - LA POSTE - LAFARGE - MARSH - MICHELIN - NORAUTO - PSA PEUGEOT CITROËN - RATP - RENAULT - RHODIA - SAINT-GOBAIN - SANOFI AVENTIS - SECHE ENVIRONNEMENT - SFR - SIA CONSEIL - SNCF - SOCIETE GENERALE - SOLVAY - SUEZ - TOTAL - VEOLIA ENVIRONNEMENT - VINCI



La lettre d'EpE N°2 Octobre 2006
Retrouvez cette lettre et tous les travaux
d'EpE sur www.epe-asso.org

Directeur de la publication :
Claire TUTENUIT

Périodicité : lettre trimestrielle, ISSN : 1779-2339

EpE : Tel : 01 55 69 13 32

Télécopie : 01 55 69 13 30

Courriel : contact@epe-asso.org

Site : www.epe-asso.org

Imprimé sur papier recyclé